



N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la **Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)			
Recommandations proposées	14	Ouvert	7
		Fermé	6
		Refusé	1

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une a été refusée.

Au 30 juin 2021, **concernant le département de la culture et de la transition numérique (DCTN)**, deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue et une recommandation, échue, a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2021.

Les deux recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La convention de subventionnement pour les années 2021 à 2024 entre la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre de Genève a été conclue le 19 mai 2021. Elle permet de clarifier les relations entre les parties, notamment en termes de projet artistique et culturel, mais également financier, et fixe des objectifs et indicateurs (recommandation 2).
- La réflexion sur le futur statut du personnel du GTG s'inscrit dans un projet plus large qui vise à la révision des statuts et règlements du GTG, y compris la mise à jour de l'article concernant le personnel. Cette démarche est conduite par un groupe de réflexion mixte (DCTN/FGTG) qui bénéficie d'un accompagnement juridique fourni par un avocat de la place. Les éléments constitutifs des régimes du personnel ont été analysés sous l'angle comparatif des formes juridiques possibles pour la FGTG et de la législation qui les régit (recommandation 4).

La recommandation reportée concerne la précision du rôle de haute surveillance de la Ville de Genève qui a été transmise au service juridique (recommandation 3).

Au 30 juin 2021, **concernant la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**, quatre recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue.

Les quatre recommandations mises en œuvre au 30 juin 2021 concernent les mesures suivantes :

- La stratégie de la FGTG à l'horizon 2025 a été approuvée par le bureau du Conseil de fondation le 11 juin 2021 et par le Conseil de fondation le 25 juin 2021. Le document décrit l'orientation que le Conseil de fondation et la direction de la FGTG souhaitent donner à l'institution pour en assurer le développement et le rayonnement à l'horizon 2025. La démarche stratégique repose sur une analyse identifiant les forces et les faiblesses de l'institution, ainsi que les opportunités et menaces liées à son environnement. Les axes stratégiques ont été établis et déclinés en objectifs et plans d'action, et des indicateurs de performance définis afin d'évaluer le suivi et la mise en œuvre des objectifs. Le document couvre d'une part la dimension artistique et culturelle de l'institution et, d'autre part, les enjeux opérationnels, administratifs et financiers auxquels elle est confrontée. La Cour des comptes relève avec satisfaction la qualité du document établi et la mise en œuvre rapide de cette recommandation qui permettra au Conseil de fondation de mieux assurer le pilotage et la haute surveillance de cette institution (recommandation 5)
- La version préalable du budget 2022-2023 a été présentée au Conseil de fondation dans le cadre du contrat de subventionnement le 26 mars 2021, en respect de l'art.10 du statut de la FGTG. La version définitive du rapport de budget 2022-2023, ainsi que la programmation par genre artistique, donnant un aperçu global du programme lyrique de la saison, ont été



approuvées par le Conseil de fondation le 26 juin 2021 (recommandation 8).

- La convention de subventionnement avec la Ville de Genève pour les années 2021 à 2024 a été approuvée par le Conseil de fondation le 12 janvier 2021 et signée le 19 mai 2021. Outre les éléments mentionnés plus haut, elle décrit le projet artistique et culturel de la FG TG et précise les prestations attendues par rapport au montant des subventions allouées sur la base d'une projection financière quadriennale (recommandation 9).
- La matrice des risques 2021-2022 a été approuvée par le bureau du Conseil de fondation le 11 juin 2021 et par le Conseil de fondation le 25 juin 2021. La FG TG applique, en tant que « grand subventionné », la méthodologie de la Ville de Genève, avec ses critères d'analyse tels que définis dans le document « *Gestion des risques* ». En résumé, les risques financiers et non financiers de l'organisation sont identifiés et évalués annuellement (recommandation 11).

Les recommandations en statut « *Ouvert* », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2021, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)					
Numéro		Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	OCCS	31.05.2023	Ouvert
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FG TG et la Ville de Genève.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FG TG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	31.03.2021 report 31.12.2021	Ouvert
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FG TG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FG TG.	Élevée	CF (CA, CM ; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes	Ouvert
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FG TG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la dématérialisation des flux financiers	Ouvert
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Ouvert
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Ouvert
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Ouvert